

Contribution à la charge du mariage

Par **Natasha97**, le 12/04/2019 à 14:07

Bonjour

Je suis séparée depuis plus de cinq ans..mon mari change de maîtresse tous les 6 mois !!
Cependant il me doit pour moi une contribution à la charge du mariage qu'il ne paie pas
malgré jugement et condamnation à de la prison !! J'ai 3 ou 4 jugements. Est ce la caf peu
assumer ce paiement mensuel de 200 euros revalorisés depuis 2006...et les arrières. Merci